

Patricia MAITRET
21 rue Victor Hugo,
70100 GRAY
03 84 64 87 78

à

Mesdames et Messieurs les Représentants des enseignants et futurs
enseignants de l'IUFM
56 Boulevard des Batignolles
75017 Paris

Chers collègues,

Ancienne élève des Batignolles (promo 68) j'en appelle à la solidarité de mes jeunes collègues qui sont et seront en charge d'élèves venus de tous horizons. C'est parce que j'ai beaucoup appris dans l'enceinte de ce « lieu Républicain » (oh combien à l'époque) en matière de droits des enfants que je me tourne aujourd'hui vers vous afin que vous veniez en aide à une famille en situation très difficile. J'ai consacré ma carrière d'enseignante aux plus démunis (XVIII^e arrondissement Marcadet et Flocon) puis dans une petite ville de 7000 habitants pendant 27 ans.

Reconduite à la frontière d'une famille installée en France depuis six ans, telle est la situation de la famille Raba Jousef dont les cinq frères et sœurs sont réfugiés politiques en France et en Europe. Qirim est né en pleine guerre du Kosovo et menacé de défenestration par la « sage femme » serbe qui accouchait sa mère, jeune femme de 20 ans, Albanaise du Kosovo. Elle a fui l'hôpital pour sauver son fils. Jousef, menacé de mort pour avoir refusé d'aller brûler des villages Serbes, s'est réfugié avec femme et enfants, en France, sans papier.

Deux demandes de régularisation auprès de l'OFPPA ont été refusées. Deux enfants sont nés en France, Dashnor, 4 ans et Dashrujé, 3 ans. Les trois enfants sont scolarisés en CE1 et en maternelle.

Ils sont aujourd'hui en rétention, au centre de Lyon Saint Exupéry, « le petit prince ne les aide pas ». Après leur « arrestation » au domicile familial, jeudi 16 novembre à 7h, la famille était conduite à la gendarmerie de Gray pendant deux heures, puis transférée de toute urgence à Lyon. Ils devaient embarquer vendredi, le lendemain, à 10h15 à Roissy.

Cette famille a utilisé toutes les voies de recours possible. Elle entre dans le cadre de la circulaire Sarkozy, dossier déposé en préfecture de Haute Saône durant l'été.

Vendredi matin ils ont refusé d'embarquer à Lyon. Samedi 18 novembre, le juge des libertés les a assigné à résidence au centre de rétention, jusqu'au 3 décembre. Avant cette date, il faut de toute urgence que les enfants puissent en toute liberté regagner leur classe et leur domicile à Gray.

Pouvons nous tolérer encore longtemps que des élèves soient descolarisés par un ministre de la République ?

Je vous demande de bien vouloir informer vos collègues et d'adresser en marque de soutien, un petit texte collectif à M. Lamy, préfet de Haute Saône, Prefecture, 70 000 Vesoul.

Ne doutant pas de votre solidarité, je vous remercie d'avance et vous assure de mes sentiments citoyens solidaires.

Patricia MAITRET

Des informations sur le site RESF :
http://www.educationsansfrontieres.org/article.php3?id_article=2625